



n° 138 - février 2012

Les circuits courts



recensement
agricole
2010

Circuits courts : Rhône-Alpes est branchée

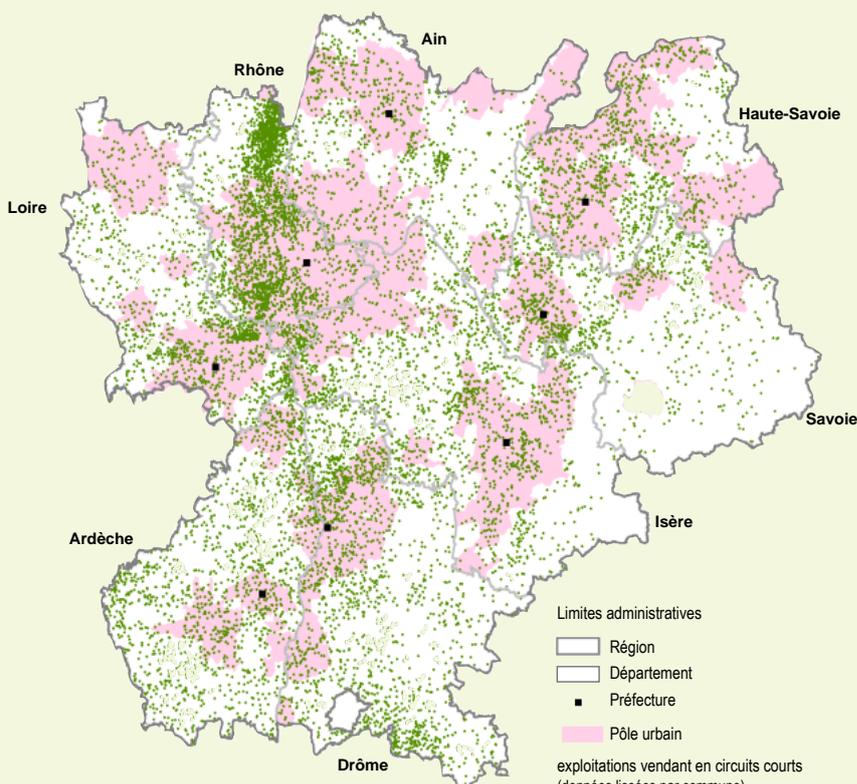
Rhône-Alpes figure en tête des régions pratiquant les circuits courts. Les caractéristiques de l'agriculture rhônalpine, qui produit de tout à proximité de bassins de consommation importants, favorisent ce type de commercialisation. La vente directe à la ferme et sur les marchés, suivie par la vente indirecte auprès d'un commerçant détaillant sont les circuits courts dominants. Les exploitations de dimension économique moyenne ou grande pratiquent plus fréquemment ce mode de vente que les petites. Les circuits courts créent de l'emploi et représentent souvent une part importante du chiffre d'affaires des exploitations.*

Une exploitation rhônalpine sur trois vend au moins un produit en circuits courts

Avec plus de 12 000 adeptes, Rhône-Alpes est de loin la première région de France pour le nombre d'exploitations pratiquant les circuits courts. Elles représentent 32 % du nombre total d'exploitations, ce qui situe la région au niveau de Provence-Alpes-Côte d'Azur, après les départements d'outre-mer et la Corse. Le soleil rapprocherait-il les consommateurs des producteurs ? Trop simple, sans doute... La loi de

l'offre et la demande régit le marché, quelle que soit la longueur du circuit. Elle intègre des facteurs socio-culturels où se mêlent les traditions locales et des aspirations croissantes : celles des consommateurs à acheter des produits de qualité à juste prix, et celles des producteurs... à vendre des produits de qualité à juste prix. Tous les départements rhônalpins sont impliqués et se situent au-dessus de la moyenne métropolitaine (18,5 %). Dans le Rhône, la part des exploitations en circuits courts atteint 44 %.

Une offre abondante, proche des bassins de consommation



* Les circuits courts sont les modes de commercialisation des produits agricoles pour lesquels il existe au maximum un intermédiaire entre producteurs et consommateurs. Il s'agit donc de :

- la vente directe (à la ferme, sur les marchés, par correspondance ou internet...)
- la vente indirecte via un seul intermédiaire (restauration, commerçant détaillant, grandes et moyennes surfaces...).

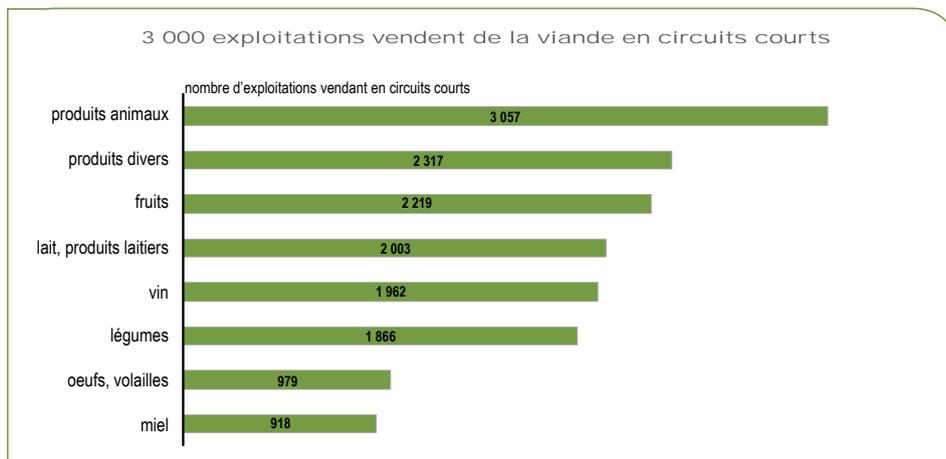
Dans la suite, «en circuits courts» désigne les exploitations utilisant les circuits courts pour au moins un de leurs produits, et « en circuits longs » les autres. Les deux circuits sont complémentaires, un grand nombre d'exploitations en circuits courts utilisent en fait les deux modes de vente.

Des produits très variés, à l'image de l'agriculture régionale

Les **produits animaux** autres que lait, oeufs et volailles (donc essentiellement les viandes et charcuteries) arrivent en tête, avec plus de 3 000 exploitations concernées, soit 14 % des exploitations d'élevage de la région. Il s'agit d'un niveau élevé, compte tenu des contraintes de transformation et de conservation qui pèsent sur les produits carnés. Les viandes d'agneau et de veau sont les plus citées.

Les **produits divers** concernent plus de 2 000 exploitations. L'olive de bouche et l'huile d'olive sont les produits phares de cette catégorie très éclectique : farines, pains, confitures, jus de fruits, huile de noix, apéritifs, liqueurs, dérivés du miel, pommes de terre, champignons, plantes aromatiques... L'examen détaillé des réponses montre que des produits non alimentaires ont été recensés sous cette rubrique : ainsi les plantes horticoles, à parfum ou médicinales sont très fréquemment vendues en circuits courts.

Les **fruits** illustrent la dualité production/consommation : Rhône-Alpes, premier verger de France en surface, se partage en une zone de forte production au sud (Drôme, Ardèche, Isère) et une zone de consommation importante au nord : les circuits courts sont présents partout, mais proportionnellement plus fréquents au nord. En **produits laitiers**, l'importance des appellations fromagères est déterminante, et pas seulement dans les deux Savoie : tous les départements



SOURCE : AGRESTE - RECENSEMENT AGRICOLE 2010

sont concernés, en lait de vache ou en lait de chèvre. Pour le **vin**, les producteurs du Beaujolais empruntent plus souvent les circuits courts que leurs homologues de Drôme ou Ardèche ; la vinification en coopérative est considérée comme un circuit long (même si la coopérative fait de la vente directe) ce qui minore l'importance des circuits courts dans les départements du sud. Seuls 15 % des vendeurs de **légumes** en court sont spécialisés en maraîchage : pour un grand nombre d'exploitations, les légumes sont une production « de complément ». Il en est de même, mais dans une moindre mesure, pour les **produits avicoles** : seulement un tiers des circuits courts sont des aviculteurs spécialisés. A l'inverse, les vendeurs de **miel** sont pour les trois quarts spécialisés en apiculture.

Plus de deux producteurs de légumes sur trois pratiquent les circuits courts

Si l'on rapporte le nombre d'adeptes des circuits courts au nombre de producteurs, les légumes sont les produits les plus fréquemment vendus en circuits courts (69 % des producteurs). Suivent le miel (52 %), le vin (31 %), les fruits (30 %). Ces résultats sont très proches des moyennes nationales. Par contre, l'importance des circuits courts dans les produits laitiers est une spécificité régionale : 21 % des exploitations laitières régionales les utilisent, contre seulement 8 % en moyenne nationale.

Les circuits courts sont pratiqués par 29 % des exploitations spécialisées (toutes orientations confondues) et par 46 % des exploitations de polyculture-polyélevage. Fort logiquement, les exploitations non spécialisées commercialisent tous les types de produits.

Les circuits courts sont d'abord des modes de vente traditionnels

A la ferme, sur les marchés, en commerces de détail, le tiercé gagnant des circuits courts (modes dominants en chiffre d'affaires, tous produits confondus hors vin)									
Nombre de citations (3 réponses possibles par expl.)	Rhône-Alpes	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute-Savoie
A la ferme	6 888	628	927	1 188	1 204	774	689	673	805
Sur les marchés	3 304	233	467	546	499	461	687	188	223
Commerçant détaillant	2 564	189	657	380	274	290	216	217	341
En point de vente collectif	1 403	112	148	238	257	156	196	239	57
En tournée, à domicile	818	58	121	125	152	129	159	27	47
Grandes et moy. surfaces	553	47	66	106	70	78	58	73	55
En paniers (type AMAP)	447	20	39	52	105	58	110	39	24
Restauration commerciale	365	20	60	52	45	47	58	31	52
En salons et foires	330	19	79	55	68	35	30	20	24
Restauration collective	142	5	15	16	18	27	35	13	13
Par correspond. ou internet	132	4	20	40	16	24	15	7	6

SOURCE : AGRESTE - RECENSEMENT AGRICOLE 2010

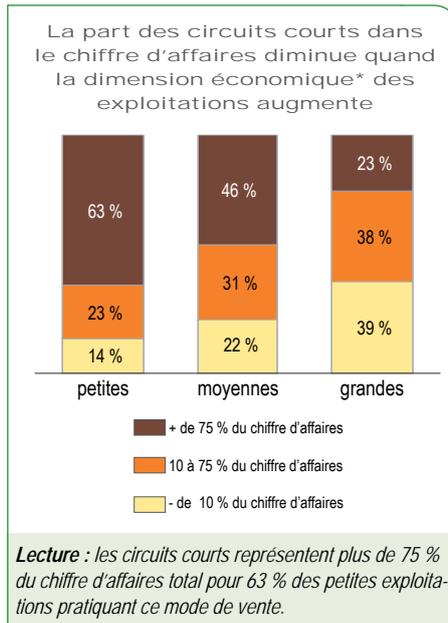
La vente directe au consommateur est le plus répandu des circuits courts : près de 11 000 producteurs l'empruntent en Rhône-Alpes, alors qu'ils sont moins de 4 000 à parcourir les circuits à un intermédiaire (dont 3 000 qui font les deux à la fois). La vente directe progresse par rapport à 2000 : elle concerne 28 % des exploitations en 2010, contre 24 % il y a dix ans. Les adeptes des circuits courts les pratiquent neuf fois sur dix en nom propre, une fois sur dix par le biais d'une entité juridique spécifique.

L'analyse des lieux de vente montre que les circuits courts sont avant tout des modes de vente traditionnels et des filières de proximité, où la relation de confiance entre producteurs et consommateurs est maximale. La vente à la ferme arrive largement en tête, elle concerne près d'un exploitant rhônalpin sur cinq (18 %). Elle précède la vente sur les marchés, et celle chez un commerçant détaillant. Les marchés sont cependant plus souvent cités en premier dans le Rhône. La vente au commerce de détail est très présente en Ardèche. Les points de vente collectifs viennent ensuite : ils sont plus fréquents en Rhône-Alpes que dans le reste de l'hexagone et se développent. Les autres modes sont plus confidentiels. Ainsi la vente en paniers type AMAP (association de maintien de l'agriculture paysanne) n'est développée qu'en Isère et dans le Rhône. La vente aux restaurateurs reste marginale. Des expériences réussies existent pourtant dans la région en matière de restauration collective. Mais les projets peinent à se développer à grande échelle, faute de modèles facilement transposables. Quant aux ventes par correspondance ou internet (hors vin), elles demeurent anecdotiques.

Plus qu'un revenu complémentaire

Contrairement à une idée reçue, les circuits courts sont plus fréquents dans les exploitations de dimension économique moyenne* (37 %) et grande* (36 %) que dans les petites* (25 %). Ce constat se retrouve, même si les proportions varient, quelle que soit la spécialisation des exploitations. Par contre, lorsque le court est pratiqué, sa part dans le chiffre d'affaires diminue quand la dimension économique des exploitations augmente.

La moitié des exploitations rhônalpines utilisant les circuits courts (hors vin) s'engage fortement dans ce mode de vente : il représente alors pour elles plus des trois quarts du chiffre d'affaires total. A l'opposé, pour 23 % des exploitations, les circuits courts constituent plutôt un complément (10 % et moins



SOURCE : AGRESTE - RECENSEMENT AGRICOLE 2010

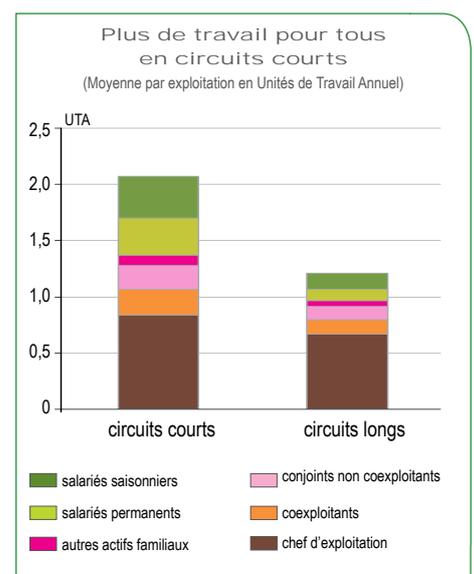
du chiffre d'affaires). Les situations intermédiaires, où les circuits courts représentent 10 à 75 % du chiffre d'affaires, sont donc assez peu fréquentes. Ces résultats assez tranchés reflètent qu'un investissement -humain et logistique- est nécessaire, mais prouvent aussi qu'il existe un véritable potentiel de chiffre d'affaires. La déclinaison par produit montre que la part des circuits courts est particulièrement importante pour le miel, les légumes et les produits laitiers, plus faible pour les fruits et les produits avicoles. La question n'était pas posée directement pour le vin. On sait cependant que le volume de vin vendu en circuits courts représente 16 % de la production totale commercialisée. En définitive, on peut estimer que la part des circuits courts dans le chiffre d'affaires total de l'agriculture rhônalpine est d'au-moins 15 %.

Les circuits courts créent de l'emploi

Le volume de travail moyen par exploitation pratiquant les circuits courts (2,1 Unités de Travail Annuel*) est nettement supérieur à celui en long (1,2 UTA). Ce résultat est constant dans toutes les orientations, sauf en maraîchage-horticulture. Si le chef d'exploit-

Les chefs d'exploitations sont plus jeunes et mieux formés en circuits courts

Les chefs d'exploitation sont plus jeunes en court (âge moyen : 49 ans) qu'en long (52 ans). Ce résultat, identique à la moyenne nationale, est remarquablement constant quelles que soient la dimension économique des exploitations et leur orientation, sauf en bovins lait où l'écart est faible. Les chefs ont aussi un niveau de formation plus élevé quelle que soit la classe d'âge : 20 % ont un diplôme d'études supérieures générales ou agricoles, contre 12 % en circuits longs.

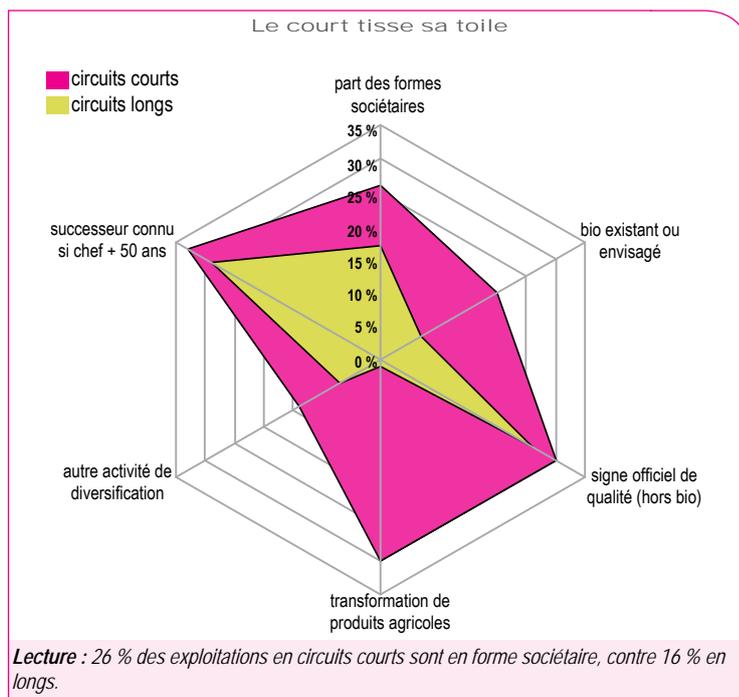


SOURCE : AGRESTE - RECENSEMENT AGRICOLE 2010

tation travaille un peu plus (0,8 UTA en court contre 0,7 en long), il est surtout moins seul : du coexploitant au saisonnier, en passant par les actifs familiaux, tous les types de mains d'oeuvre sont deux fois plus présents en circuits courts. La vente, souvent précédée de la transformation des produits, s'ajoute à l'activité de production. Les circuits courts sont donc créateurs d'emplois en milieu rural, et ils occupent leur monde : alors que 30 % des chefs d'exploitation sont pluriactifs en circuits longs, ils ne sont que 22 % en circuits courts !

Les circuits courts ont de l'avenir

On peut hériter de traditions et regarder vers l'avenir. Tout indique que le marché rhônalpin est capable d'absorber une offre supplémentaire, qu'il convient d'organiser. Les chefs d'exploitation en circuits courts se tournent vers les formes et les pratiques qui leur permettent une meilleure valorisation et une diversification de leur activité. Ainsi leurs produits sont plus souvent sous signes officiels de qualité, bio compris, qui correspondent à une demande croissante des consommateurs. Sans surprise, ils pratiquent davantage la transformation de produits agricoles, mais aussi les autres activités de diversification*, et pas seulement celles de restauration ou d'hébergement. La succession des chefs de plus de 50 ans est un peu mieux assurée. Même si les écarts sont ténus, ils sont le plus souvent valables quelle que soit l'orientation technique des exploitations. Enfin, les réciproques sont vraies : deux tiers des producteurs bio pratiquent les circuits courts, et 93 % de ceux qui transforment des produits agricoles. Un «profil» des adeptes des circuits courts s'ébauche ainsi. Il se précisera au fur et à mesure de l'analyse des milliers de données recensées.



SOURCE : AGRESTE - RECENSEMENT AGRICOLE 2010



POUR EN SAVOIR PLUS

◆ Agreste Primeur n° 275 - janvier 2012 - Commercialisation des produits agricoles : un producteur sur cinq vend en circuit court.

◆ Draaf Infos n° 8 - avril 2011 - La restauration collective, les produits locaux et le bio.

Suivez l'actualité du recensement sur : www.draaf.rhone-alpes.agriculture.gouv.fr

Résultats par département

Nombre d'exploitations vendant en circuits courts	Rhône-Alpes	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute-Savoie
Produits animaux	3 057	295	603	273	617	473	278	279	239
Produits divers	2 317	189	369	595	367	194	312	130	161
Fruits	2 219	31	479	520	315	191	489	91	103
Produits laitiers	2 003	11	224	167	238	263	278	347	375
Légumes	1 866	110	256	366	257	164	525	72	116
Œufs et volailles	979	147	71	106	199	180	184	40	52
Miel	918	101	132	135	152	66	55	150	127
Au moins un produit (hors vin)	10 540	856	1 584	1 724	1 688	1 215	1 446	973	1 054
dont plus de 75% du CA total	5 074	403	845	663	780	507	730	534	612
50 à 75% du CA total	1 008	66	120	200	195	118	139	94	76
10 à 50% du CA total	2 083	151	299	359	338	300	322	157	157
- de 10% du CA total	2 375	236	320	502	375	290	255	188	209
Vin	1 962	139	158	144	46	89	1 206	146	34

SOURCE : AGRESTE - RECENSEMENT AGRICOLE 2010

Définitions

● **Les circuits courts** sont les modes de commercialisation des produits agricoles qui s'exercent soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par une vente indirecte avec un seul intermédiaire. Sont concernés les produits issus de l'exploitation et destinés à l'alimentation humaine. Le producteur peut réaliser la commercialisation de ses produits en nom propre ou par le biais d'une autre entité juridique que celle de l'exploitation. Toutes les questions ayant trait aux circuits courts n'ont pas été posées en viticulture, ce qui explique que certains résultats soient présentés hors vin.

● **Les activités de diversification** regroupent les activités lucratives réalisées par l'exploitant autres que directement agricoles : transformation de produits agricoles, aquaculture, travail à façon, travail du bois, agro-tourisme... A noter : la viticulture est considérée directement comme une production agricole, et non comme une activité de transformation.

● **La production brute standard (PBS)** indique la dimension économique des exploitations et permet de les classer en petites (PBS < 25 000 €), moyennes (PBS comprise entre 25 000 et 100 000 €) et grandes (PBS > 100 000 €). Elle est calculée à partir de coefficients moyens appliqués aux surfaces et cheptels sur la période 2005-2009. Elle permet également de classer les exploitations selon leur orientation technico-économique (Otex).

● **L'unité de travail annuel (UTA)** correspond à l'équivalent du temps de travail d'une personne à temps complet pendant un an.

● **Résultats semi-définitifs au 15/08/2011.**



Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
 Service régional de la statistique, de l'information et de la prospective
 Cité Administrative - BP 3202 - 165, rue Garibaldi - 69401 LYON CEDEX 03
 Tél. : 04 78 63 25 35 - Fax : 04 78 63 34 37
 courriel : sersip.draaf-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr
www.draaf.rhone-alpes.agriculture.gouv.fr
www.agreste.agriculture.gouv.fr

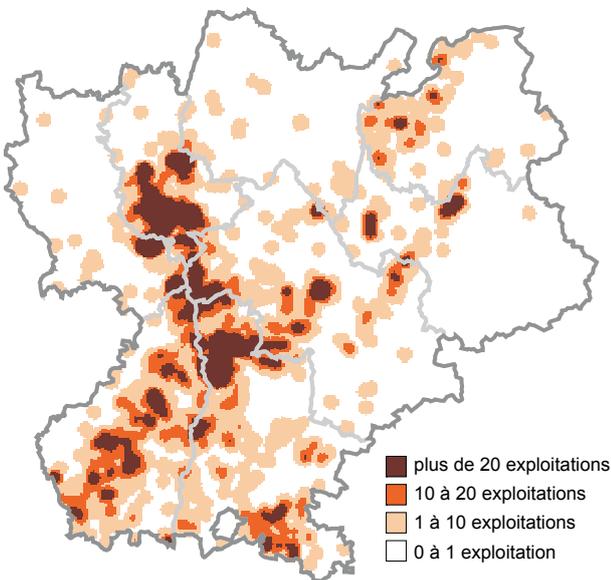
Directeur de la publication : Gilles Pelurson
Rédaction : Jean-Pierre Gouriou
Cartographie : Dominique Guillemont
Composition : Laurence Dubost
Photo : Draaf Rhône-Alpes
Impression : SSP
N° CPPAP : 1260 AD
ISSN : 1295 - 9049

Dépôt légal : février 2012
Prix : 3,50 €

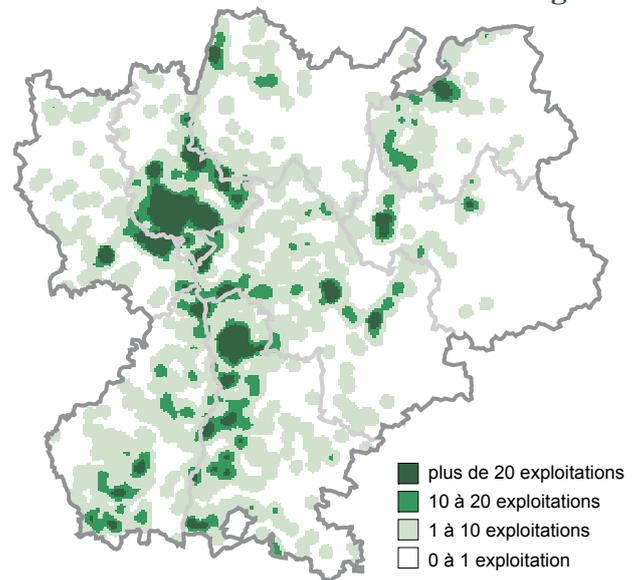
Densité de circuits courts par produit

(en nombre d'exploitations vendant en circuits courts par maille de 10 km x 10 km)

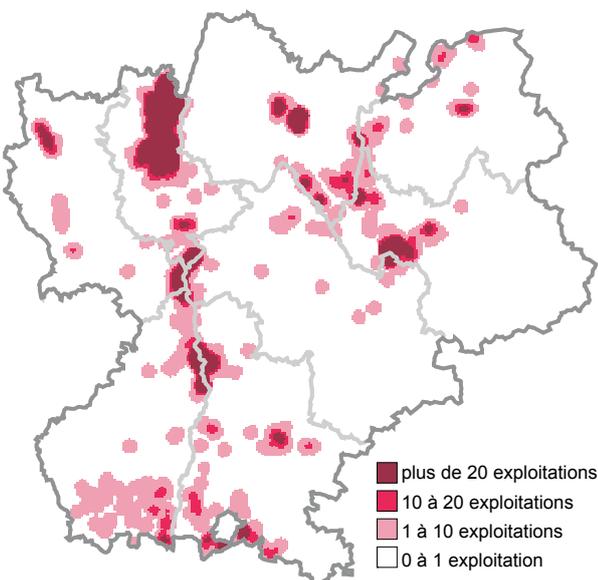
Fruits



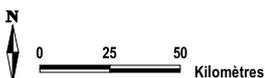
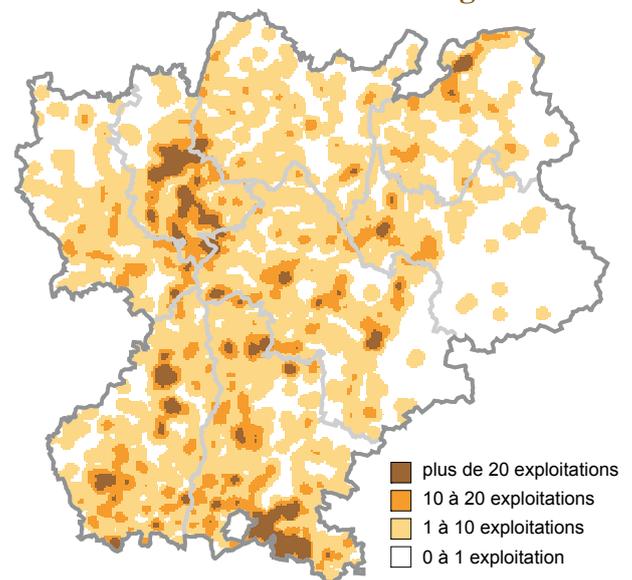
Légumes



Vin



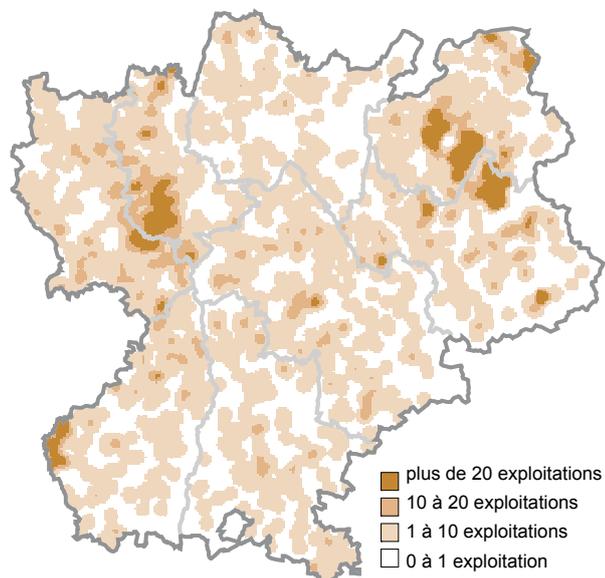
Produits végétaux divers



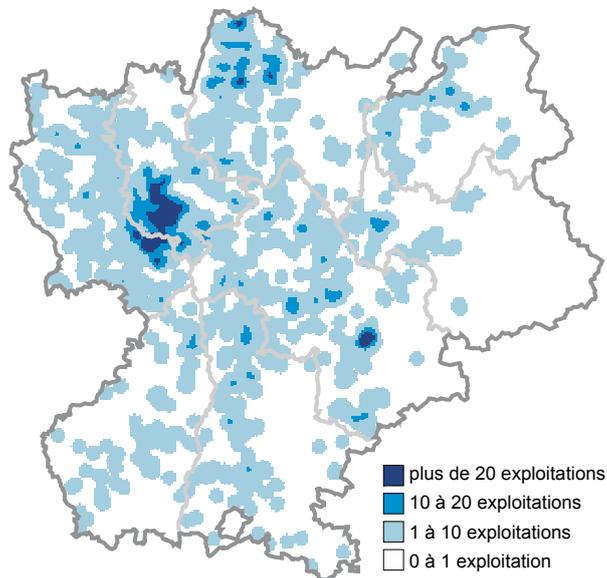
Densité de circuits courts par produit

(en nombre d'exploitations vendant en circuits courts par maille de 10 km x 10 km)

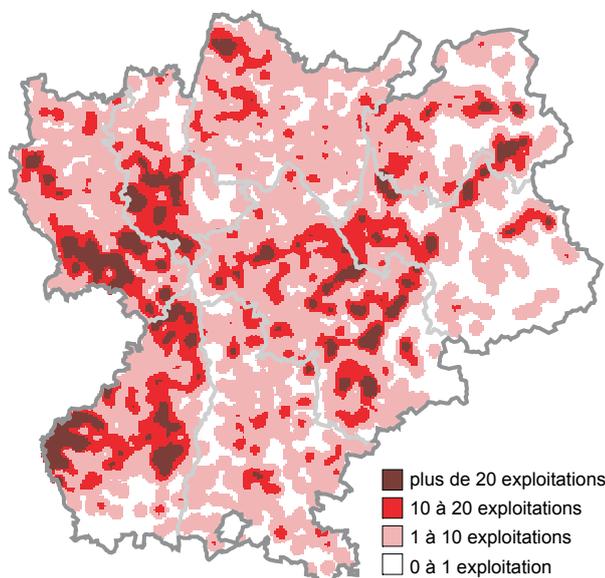
Produits laitiers



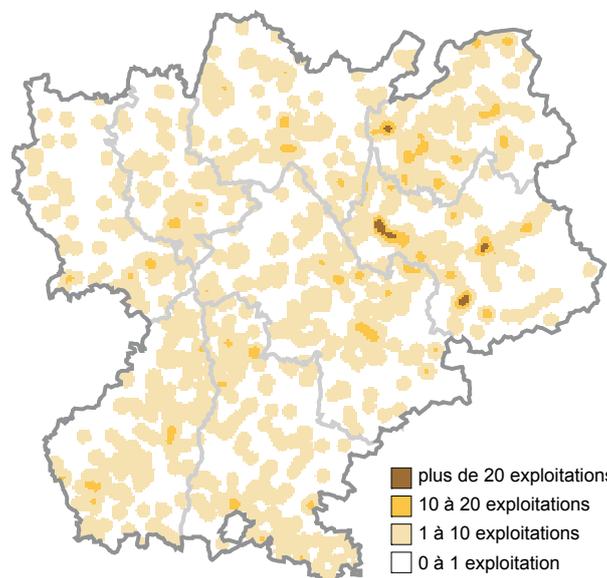
Oeufs et volailles



Autres produits animaux



Miel



SOURCES : AGRESTE - RECENSEMENT AGRICOLE 2010
©IGN - GeoFLA® (2010) PROTOCOLE MEEDDAT-MAP-IGN DU 24 JUILLET 2007